

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/10/2023

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil vingt-trois, le sept octobre à 10 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 septembre 2023

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette

Absente excusée : Mme BERTHELOT Aude

Absente : Mme FRAISSANGE Julia

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le samedi 07 octobre 2023 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Elaboration de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à dynamiser la production d'Energies Renouvelables sur les territoires.

Les communes peuvent désormais définir, après concertation, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables.

Pour la commune de Sury-ès-Bois, sont actuellement identifiées :

- Zone « Les Assents » : ancienne décharge ordures ménagères : construction d'une centrale solaire au sol d'une puissance de 850 kw
- Zone « La Corbailerie » : projet d'agrivoltaïsme sur une surface approximative de 40 ha

Le recueil d'observations s'effectuera du 26 octobre 2023 au samedi 18 novembre 2023 inclus, par le biais d'un registre consultable au sein de la mairie aux jours et heures d'ouverture du public.

A l'issue de cette consultation, un bilan sera dressé et présenté devant un prochain conseil municipal, pour approbation finale.

M. le Maire indique néanmoins que le projet photovoltaïque des « Assents » a fait l'objet d'un arrêté de non-opposition des services de l'Etat.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

2. Programme « Villages d'Avenir » - Appel à candidature :

« Villages d'avenir » fait partie du plan « France Ruralités » annoncé par le Gouvernement le 15 juin dernier. Ce programme prévoit notamment que des communes porteuses d'un projet global se traduisant par la conduite de projets d'aménagement et d'équipement répondant aux besoins de leurs habitants, intègrent le programme « Villages d'avenir ».

M. le Maire propose de candidater pour le projet (déjà construit par le CAUE) de réhabilitation du lavoir communal et aménagement des abords avec :

- Sécurisation des sources alimentant le lavoir et le ruisseau « Le Valleroy »
- Création d'un espace pique-nique
- Création d'un verger communal participatif avec variétés fruitières du Berry et/ou anciennes.
- Aménagement sécurisé depuis le Centre Bourg et le chemin conduisant au lavoir

Avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3. Ressources humaines : agents communaux :

M. le Maire fait un point de situation.

L'agent titulaire du poste complet est toujours en congé maladie professionnelle.

Les rapports avec le CIGAC (Assurance du personnel) et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont complexes et les procédures difficiles.

Il y a toujours nécessité de recruter un agent en CDD ou à défaut faire appel à une entreprise notamment pour des travaux d'élagage / curage de fossés.

L'activité accessoire exercée par un employé de la commune de Barlieu est achevée.

M. le Maire fait appel aux Maires-adjointes et conseillers pour une vigilance accrue dans le repérage des travaux nécessaires et urgents à programmer.

4. Votes de subventions 2023 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide d'attribuer les subventions aux associations de proximité et/ou intervenantes sur la commune pour un montant total de 1 200 € - liste disponible en Mairie.

Par ailleurs, les adhésions à la Fondation du Patrimoine et à FREDON sont reconduites.

5. Vote RPQS Eau 2022 :

M. le Maire présente la synthèse du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'eau potable, établi par le SIAEP Val de Loire et Pays Fort pour l'année 2022.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

6. Vente Maison d'habitation « Le Pré de la Dionne » - Charpignon :

Le Conseil Municipal a étudié plusieurs offres d'acquisition et en a retenu une pour un prix de 65 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.